



ARRETE N° 2025_0347

ARRETE DE VOIRIE TRAVAUX RUE DU PUISEAUX

Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR,
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état ;
VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2213-1 à L2213-6 ;
VU le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques ;
VU le Code de la Voirie Routière et notamment son article L113-2 ;
VU le Code de la Route et notamment les articles L411-1 et L411-2, R411-25 ;
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8ème partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,
VU la demande en date du 03/06/2025 de l'entreprise CIRCET ERI5280 représentée par Madame MARQUILLE Katia, domiciliée TSA70011 Chez Sogelink 69134 DARDILLY CEDEX, pour la réalisation d'une fouille sous chaussée pour réparation d'une conduite télécom, rue du Puiseaux à Villemandeur pour le compte de l'entreprise ORANGE domiciliée 6 place Saint Clément ;
Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des travailleurs présents sur le chantier ;
Considérant que ces travaux vont apporter des perturbations dans le trafic routier et qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement afin de prévenir tout danger,

ARRETONS

Article 1 : A compter du 10 juin 2025 et jusqu'au 27 juin 2025, le stationnement et le dépassement seront interdits pour tous véhicules et la circulation réglementée (alternance manuelle avec sens prioritaire de circulation et vitesse limitée à 30km/h) dans la rue du Puiseaux, au niveau du carrefour avec la rue de la Braudière.

Article 2 : Les droits des riverains demeurent réservés en ce qui concerne l'accès à leur propriété.

Article 3 : L'interdiction mentionnée à l'article 1 ne s'applique pas aux véhicules de la Gendarmerie, de la Police Nationale et du Service des Secours et de Lutte contre l'Incendie.

Article 4 : L'entreprise CIRCET ERI5280 est chargée de mettre en place la signalisation nécessaire.

Article 5 : Après travaux, le domaine public occupé sera remis dans son état initial.

Article 6 : Mme le Maire de VILLEMANDEUR, Mme la Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, Monsieur le Directeur de l'entreprise CIRCET ERI5280, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Mme la Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, M. le Commandant du Centre de Secours et de Lutte contre l'Incendie de MONTARGIS-VILLEMANDEUR, M. le Responsable de la Police Municipale de VILLEMANDEUR, M. le Président du SMIRTOM, M. le Président de l'AME, M. le Directeur de KEOLIS MONTARGIS, Transports ULYS, Transports DARBIER, Transports TRANSDEV de GIEN, M. le Directeur de l'entreprise CIRCET ERI5280, M. le Directeur des Services Techniques Municipaux de VILLEMANDEUR.

Fait à VILLEMANDEUR, le 04/06/2025

Date d'affichage : 04/06/2025





Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

803092087



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : **MARQUILLIE** Prénom : **Katia**
Dénomination : **CIRCET ERI5280** Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **TSA 70011**
Chez Sogelink
Code postal **69134** Localité : **DARDILLY CEDEX** Pays : **France**
Téléphone **0698600687** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : **circet-eri5280-d@demat.sogelink.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : **CAFF OU CABL** Prénom : **orange**
Adresse Numéro : **6** Extension : Nom de la voie : **place st clément**
Code postal **76000** Localité : **ROUEN** Pays : **FRANCE**
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : **titre-a41.osabu01@orange.fr**

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Rue du Puiseaux**
Code postal **45700** Localité : **VILLEMANDEUR**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : **réalisation d'une fouille Sous chaussée pour réparation d'une conduite télécom**
(katia.marquillie@circet.fr ; gc.cvl@circet.fr)
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :
Date prévue de début des travaux : **10/06/2025** Durée des travaux (en jours calendaires) : **15**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **15** Date de début de réglementation **10/06/2025**
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers
poids lourds

Stationner

véhicules légers
poids lourds

Dépasser

véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité
Nom : Prénom :
Dénomination : Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

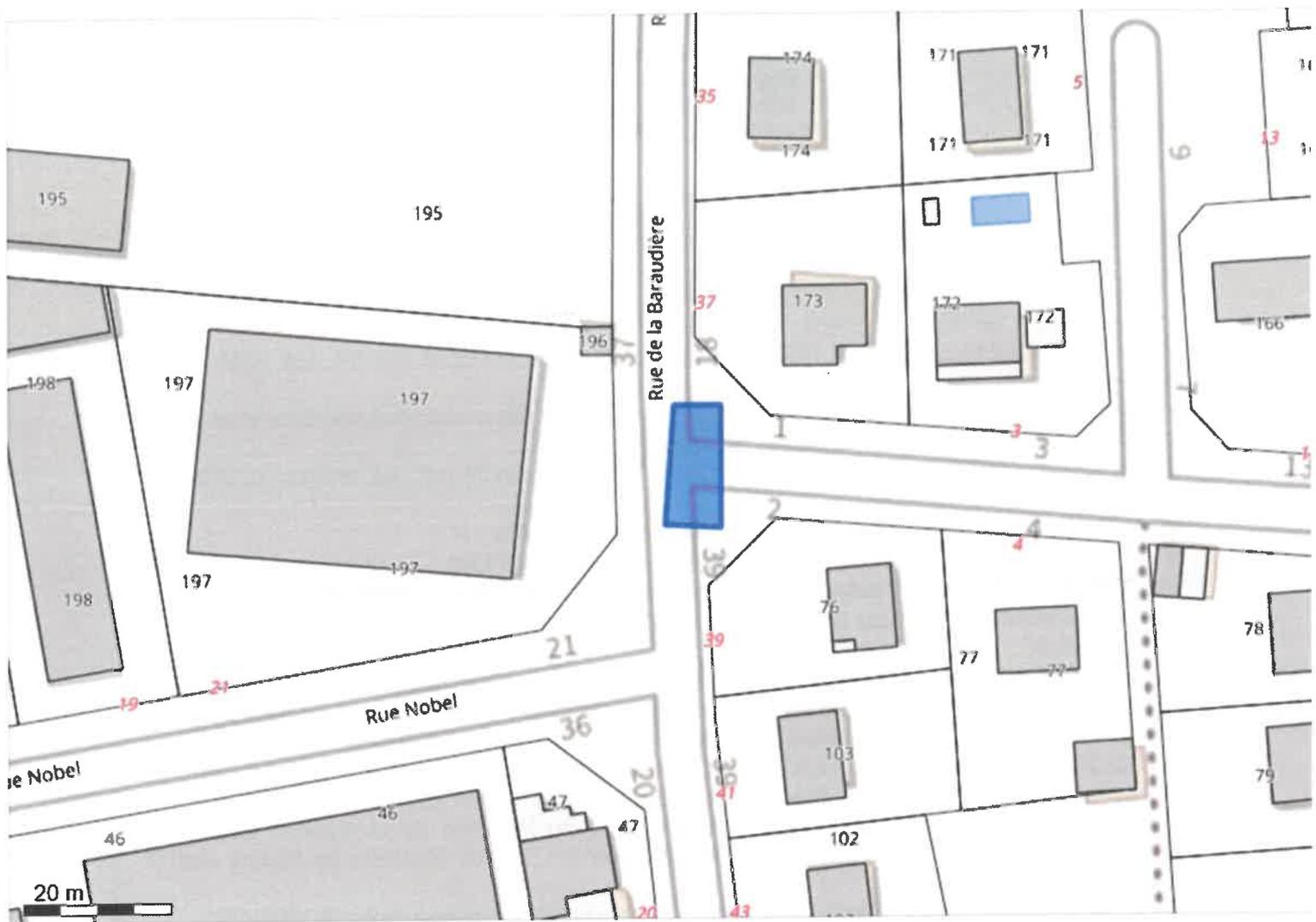
J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : DARDILLY CEDEX

Le : 0 3 0 6 2 0 2 5

Nom : LOSILLA Prénom : Stéphanie Qualité :

 Signature certifiée Sogelink



Système géodésique : WGS 84
 EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>2.72206468,47.97668565 2.72197885,47.97668565 2.72196276,47.97653841
2.72206468,47.97653482 2.72206468,47.97668565</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:
polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

```
(47.976686 2.722065);(47.976686 2.721979);(47.976538 2.721963);(47.976535 2.722065);(47.976686 2.722065);
```



ARRETE N° 2025_0246

Portant réglementation temporaire de la circulation - Rue du Puiseaux

- Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR,
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état ;
VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2213-1 à L2213-6 ;
VU le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques ;
VU le Code de la Voirie Routière et notamment son article L113-2 ;
VU le Code de la Route et notamment les articles L411-1 et L411-2, R411-25 ;
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8ème partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,
VU la demande en date du 15/04/2025 de l'entreprise CIRCET ERI5280 représentée par MARQUILLE Katia domiciliée TSA70011 Chez Sogelink 69134 DARDILLY CEDEX, pour la réalisation d'une fouille sous chaussée pour réparation d'une conduite télécom, rue du Puiseaux à Villemandeur. Les travaux sont réalisés au bénéfice de l'entreprise ORANGE FRANCE représentée par DURAN Sylvie domiciliée au 380 rue Marcelin Berthelots 45400 FLEURY LES AUBRAIS ;
Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des travailleurs présents sur le chantier,
Considérant que ces travaux vont apporter des perturbations dans le trafic routier et qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement afin de prévenir tout danger,

ARRETONS

Article 1 : A compter du 28/04/2025 et pendant une période de 21 jours, le stationnement et le dépassement seront interdits pour tous véhicules et la circulation réglementée (alternance manuelle avec sens prioritaire de circulation et vitesse limitée à 30km/h) dans la rue du Puiseaux.

Article 2 : Les droits des riverains demeurent réservés en ce qui concerne l'accès à leur propriété.

Article 3 : L'interdiction mentionnée à l'article 1 ne s'applique pas aux véhicules de la Gendarmerie, de la Police Nationale et du Service des Secours et de Lutte contre l'Incendie.

Article 4 : L'entreprise CIRCET ERI5280 est chargée de mettre en place la signalisation nécessaire.

Article 5 : Après travaux, le domaine public occupé sera remis dans son état initial.

Article 6 : Mme le Maire de VILLEMANDEUR, Mme la Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, Monsieur le Directeur de l'entreprise CIRCET ERI5280, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Dossier technique pour Conduite cassée

L'opérateur est réputé avoir aiguillé la conduite aux 2 extrémités et s'être assuré que la conduite n'est pas bouchée.
Toutes conduites qui ne seront pas constatées cassées, après contrôle terrain, feront l'objet d'une pénalité.

Informations GC BLO :

Opérateur d'immeuble concerné :	LOIR
N° FCI de la commande :	F02569190425
Commune concernée (code postal et nom) :	45700 Villemandeur

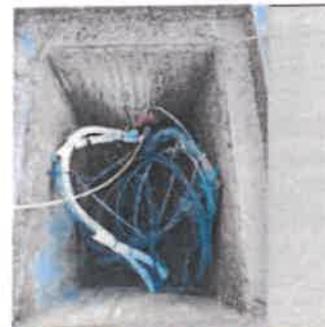
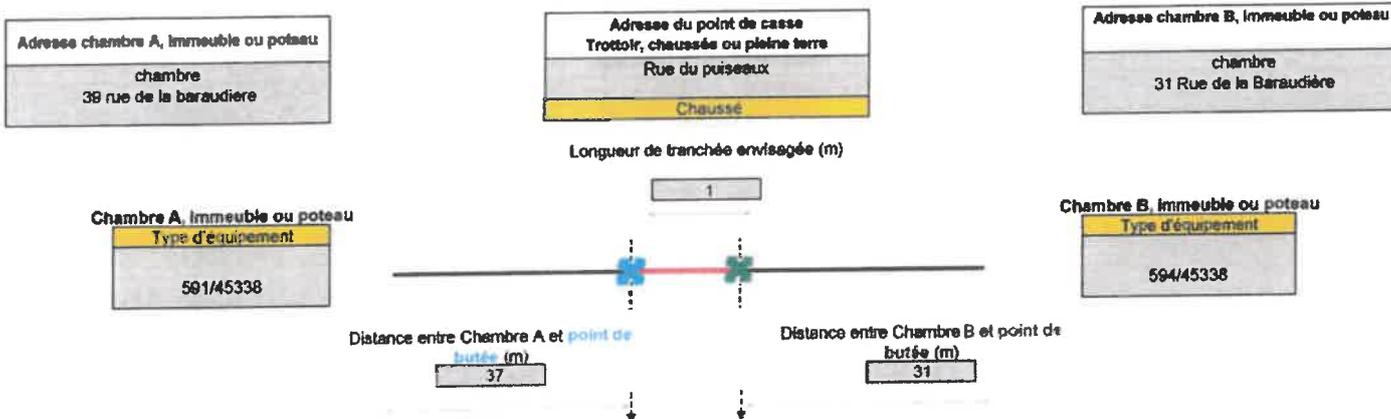
Informations Mutualisation FTTH entre OC et OI (facultatif : à remplir uniquement dans le cadre de raccordement client final) :

Opérateur Commercial concerné :	ORANGE
RéférenceCommandePriseInterneOC :	47671908
ReferencePrestationPrise :	LO-B190-2440
Référence PBO :	PBO-SRO-BP1-6446207-040
Client final : adresse :	34 Rue de la Baraudière

Informations techniques (obligatoire) :

Nombre de conduites entre les 2 extrémités :	4
Nombre de conduites cassées (avec aiguillage testé mais impossible) :	4
Nombre de conduites saturées (avec aiguillage testé mais impossible) :	0
Commentaire utile :	Intersection de la rue du puseaux

Intersection de la rue du puseaux



Dossier technique pour Conduite cassée

L'opérateur est réputé avoir aiguillé la conduite aux 2 extrémités et s'être assuré que la conduite n'est pas bouchée.
Toutes conduites qui ne seront pas constatées cassées, après contrôle terrain, feront l'objet d'une pénalité.

Informations GC BLO :

Opérateur d'immeuble concerné :	LOIR
N° FCI de la commande (obligatoire) :	F02569100425
Commune concernée (code postal et nom) :	45700 Villemandeur

Informations Mutualisation FTTH entre OC et OI (facultatif : à remplir uniquement dans le cadre de raccordement client final) :

Opérateur Commercial concerné :	ORANGE
RéférenceCommandePriseInterneOC :	47671908
ReferencePrestationPrise :	LO-B190-2440
Référence PBO :	PBO-SRO-BPI-6446207-040
Client final : adresse	34 Rue de la Baraudière

Informations techniques (obligatoire) :

Nombre de conduites entre les 2 extrémités :	4
Nombre de conduites cassées (avec aiguillage testé mais impossible) :	4
Nombre de conduites saturées (avec aiguillage testé mais impossible) :	0
Commentaire utile :	intersection de la rue du puseaux

Adresse chambre A, immeuble ou poteau

chambre
39 rue de la baraudière

Adresse du point de casse Trottoir, chaussée ou pleine terre

Rue du puseaux
Chaussé

Adresse chambre B, immeuble ou poteau

chambre
31 Rue de la Baraudière

Longueur de tranchée envisagée (m)

Chambre A, immeuble ou poteau

Type d'équipement

591/45338

Chambre B, immeuble ou poteau

Type d'équipement

594/45338

Distance entre Chambre A et point de butée (m)

37

Distance entre Chambre B et point de butée (m)

31

